

Rejoignez le groupement d'achat du SE60 !

Le groupement, ouvert à tous les acheteurs publics ou exerçant des missions d'intérêt général au niveau de l'Oise, concerne tous les profils de consommation, inférieurs ou supérieurs à 36 kVA (anciennement tarifs jaunes, verts et bleus).

La mise en concurrence des tarifs bleus est obligatoire pour les collectivités de 10 agents ou plus, ou dont le bilan annuel excède 2 millions d'euros.

Le SE60 décide de lancer une mise en concurrence pour tous les profils de consommation, y compris pour les tarifs bleus dont la mise en concurrence n'est pas obligatoire (collectivités de moins de 10 agents et dont le bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros) afin d'avoir le volume nécessaire à une offre avantageuse.

Le marché subséquent en cours, arrivera à échéance le 31/12/2021. Il convient dès à présent de s'organiser pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats qui démarreront au 01/01/2022.

Ce groupement de commandes vise à obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins. Il déchargera ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paiera l'électricité qu'il aura consommée, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

Les collectivités intéressées, ainsi que les établissements qui leur sont rattachés, sont invités à rejoindre ce groupement avant début mars. Vous pouvez adhérer même si l'échéance de vos sites intervient après le 01/01/2022.

Nous vous remercions de mettre rapidement ce point à l'ordre du jour de vos instances afin de nous transmettre [l'ensemble des documents](#) dès que possible.

Vous avez jusque début mars pour adhérer au groupement. Si vous n'avez pas de conseil municipal avant cette date, vous pouvez envoyer une lettre d'intention d'adhérer en mentionnant la date du prochain conseil.

En savoir plus sur le service du SE60 de [groupement d'achat d'électricité](#).

Publié le 29 janvier 2021